



**Tranzaut nous ressemble,
nous rassemble**

Gazette communale de Tranzaut n° 81 – janvier 2022

- MAIRIE - 02 54 30 81 05 –
mairie.tranzault@orange.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi de 9h30 à 12h00
Jeudi de 15h00 à 18h30
Vendredi de 9h30 à 12h00
Samedi de 9h30 à 12h00

TOUTE L'ACTUALITE

« www.tranzault.fr »

à retenir :

⇒ recensement INSEE du
20 janvier au 19 février 2022

⇒ Vendredi 25 février 2022,
le club de vannerie organise
une porte ouverte et enre-
gistre les inscriptions des
personnes intéressées de 10h-
12h et de 14h-16h à la salle
polyvalente.

⇒ élections présidentielles
1^{er} tour le 10 avril 2022
2^{ème} tour le 24 avril 2022

⇒ élections législatives
1^{er} tour le 12 juin 2022
2^{ème} tour le 19 juin 202

Retour sur 2021

Pour se souvenir de notre regretté Philippe Ameye, Christian Paquignon, ancien Maire, lui rend hommage en page suivante.

Pour vous informer que le conseil municipal s'est engagé dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, sur un programme prévisionnel d'investissement 2021-2026, nécessaire pour obtenir des financements de l'État – il a été décidé d'inscrire les principales actions suivantes : la réfection des toitures des bâtiments scolaires, un inventaire de la biodiversité communale, l'aménagement de la grand'maison (mairie, logement, tiers-lieu), la réhabilitation de la salle polyvalente (restauration, création d'une cuisine et de sanitaires adaptés), les aménagements des espaces publics du centre-bourg un programme ambitieux au regard de notre capacité financière mais indispensable un programme qui permettra également d'inscrire certaines de ces actions dans le cadre du renouvellement en 2024 du Contrat Régional de Solidarité Territoriale nécessaire à des aides de financement par la Région Centre.

Pour souligner et pour féliciter les habitants qui se sont particulièrement distingués cette année passée – Bernadette FRADET seule à représenter la commune au concours des maisons fleuries a obtenu le 1^{er} prix de la 1^{ère} catégorie – Guy Brulon notre passionné et inépuisable cycliste qui a obtenu la 2^{ème} place sur route et 3^{ème} place en VTT aux championnats de France des Elus – Jean CHIA qui a honoré la dernière année des permanences numériques aux services des habitants de la Communauté de Communes Val de Bouzanne – également aux bénévoles qui se sont mobilisés tout au long de l'année lors des manifestations, lors des chantiers participatifs et à l'occasion de la journée de plantation. MERCI à tous pour vos engagements qui contribuent au rayonnement de notre commune.

Je terminerai par féliciter les heureux parents « qui pensent à la survie de notre école » puisque cette année 2021 nous avons eu le plaisir d'accueillir 5 naissances ;

Meilleurs vœux de bonheur et de santé à toutes et à tous en espérant que 2022 nous permette de se retrouver autour de moments chaleureux.

Le Maire,

TRANZAULT « des projets vont se concrétiser ... »

Restauration des Locaux du comité
des jeunes et du comité des fêtes

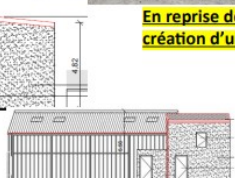


Création du local de l'atelier
de sculpture sur bois



En reprise de bâtiment vacant
création d'un logement « apprenti »

Création chaufferie collective
biomasse et réseau de distribution de
chaleur des bâtiments communaux



2022

**Le Conseil Municipal
de Tranzaut vous
adresse ses
meilleurs vœux pour
la nouvelle année**

- * -

www.tranzault.fr

Hommage à Philippe AMEYE

Élu adjoint en 2014 après un premier mandat comme Conseiller, Philippe AMEYE décidait de s'investir dans un double projet communal. D'une part, répertorier et mettre à jour l'ensemble des 320 sépultures du cimetière, restaurer les peintures de l'église d'autre part.

C'est au prix de longues et fastidieuses recherches orales et documentaires qu'il menait à bien cette première tâche habituellement confiée à une entreprise spécialisée. Outre les 28 emplacements ainsi récupérables depuis ce mois de février, ce sont d'importantes économies qui profitèrent au budget communal. Un columbarium et un jardin du souvenir orné par ses soins d'un arbre de Judée venaient en compléter l'aménagement.

Nous tenons ici à saluer son opiniâtreté et à le remercier au nom de la collectivité.

Simultanément, attaché à la remise en valeur des peintures de l'église, il s'engageait totalement dans les démarches de recherche de financements puis de sélection d'une entreprise. Le suivi des travaux assortis de commentaires éclairés dans la gazette allaient nous conduire à la belle cérémonie inaugurale dont il fut également l'organisateur.

Enfin, en créant l'association des « AMIS DE L'EGLISE ST PIERRE DE TRANZAULT » il se consacrait à la promotion de ce bel ensemble patrimonial.

Mais pour nous, membres du Conseil, Philippe n'était pas uniquement le chantre de la valorisation patrimoniale. Par ses interventions approfondies, non seulement il faisait montre de grandes capacités intellectuelles mais aussi d'une exigeante et bienveillante attention à ses concitoyens.

Au titre d'ancien Maire, je tenais à saluer en la personne de M. Philippe AMEYE, un élu responsable engagé et chaleureux.

Christian Paquignon

2022, des projets vont se concrétiser

Le lancement de la chaufferie bio-masse pour alimenter l'ensemble des bâtiments communaux ; avec la mise à disposition de locaux rénovés aux associations de la Mailloche Berrichonne, du comité des jeunes et comité des fêtes ; avec la mise en location d'un futur logement T2.

Une démarche intercommunale au sein du SIVU de voirie partagée par l'ensemble des communes de Fougeolles-Sarzac-Tranzault pour le changement de matériel et de pratique d'entretien des haies plus respectueuses de la nature et de notre environnement.

*Une **bonne nouvelle en 2022**, pour les « télétravailleurs et les travailleuses », « les geeks et les geekettes », même s'il faudra encore patienter un peu, la fibre optique « arrive » sur notre territoire; les études et les travaux vont être lancés en 2022 pour une livraison dans 18 mois :*



...Des raisons de s'investir,

je vous invite à prendre connaissance des études et projets intercommunaux en cours et à assister aux réunions publiques ; la concertation publique doit être effective et vos avis sont importants pour réussir ces projets auxquels nous devons nous conformer dès qu'ils seront opérationnels; vous pouvez retrouver ces projets et leur état d'avancement sur les différents sites internet des EPCI concernés :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal porté par la CdC Val de Bouzanne
- l'étude de faisabilité d'un Parc Naturel Régional porté par le Pays de la Châtre
- l'étude mobilité sur le territoire porté par le Pays de la Châtre
- l'étude sur les circuits courts pour alimenter les cantines scolaires porté par le Pays de la Châtre
- le contrat de rivière sur le bassin de la Bouzanne porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

...

Le Maire,

Appel à la vigilance

→ Le **recensement INSEE** de la population qui débute ce 20 janvier, il est important de bien réaliser cette opération ; ces statistiques servent entre autres de base pour définir les recettes des communes notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF-moyenne nationale 165 €/habitant/an), par exemple une erreur d'une douzaine d'habitants non recensés peut paraître dérisoire par rapport à la population totale, mais sur 5 ans cela représente environ 10 000 € de recette en moins pour la commune.

Soyez vigilants quand vous remplirez le questionnaire, et **n'hésitez pas à solliciter en cas de difficulté, Sabrina notre secrétaire de Mairie, recenseuse** ; les modalités de cette opération sont précisées en dernière page.

* * * * *

→ Attention « Une grippe peut en cacher une autre »

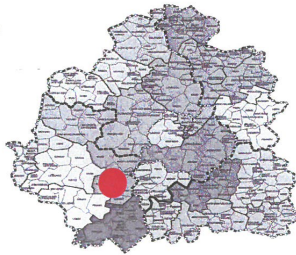


Déclaration des élevages de volailles et des basses-cours



Pour lutter contre

L'INFLUENZA AVIAIRE



Suite de la détection d'un cas d'infection Influenza Aviaire confirmé sur la commune de Rivarenes (36800) et afin de limiter la circulation du virus dans le département mais également au sein du territoire national, nous vous demandons de respecter les règles ci-dessous.

- ◆ **CONFINER vos volailles** ou mettre en place **des filets de protection** sur votre basse-cour ;
- ◆ **APPLIQUER** l'ensemble des mesures de **biosécurité** ;
- ◆ Exercer une **surveillance QUOTIDIENNE** de vos animaux.

• **Détention pour une utilisation NON COMMERCIALE** de volailles de basse-cour ou d'oiseaux captifs

DECLARATION OBLIGATOIRE À LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE

Pour ce faire, vous devez compléter le document de « *Déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer de maladie aviaire* » (CERFA 15472*02) disponible sur demande dans votre mairie ou bien directement sur le site internet www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

• **Détention pour une utilisation COMMERCIALE** de volailles de basse-cour ou d'oiseaux captifs

DECLARATION OBLIGATOIRE AUPRÈS DU GDMA

Pour ce faire, vous devez contacter le GDMA (02 54 08 13 80 ou contact@gdma36.fr) qui vous transmettra l'ensemble des documents pour déclarer votre cheptel et vous accompagner dans les démarches (obtention du numéro EDE, mise en place de la biosécurité dans l'élevage, analyses obligatoires,...)



SI UNE AUGMENTATION DE LA MORTALITÉ EST CONSTATÉE

Contactez immédiatement votre vétérinaire ou la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

DDETSPP 36

Cité administrative - CS 30613 - 36020 CHATEAUROUX Cedex
02 54 53 20 36 - ddetspp@indre.gouv.fr - www.indre.gouv.fr

GDMA 36

4 Rue Robert Mallet Stevens - CS 60501 - 36018 CHATEAUROUX Cedex
02 54 08 13 80 - contact@gdma36.fr - www.gdma36.fr

◆ Au conseil municipal ...



Séance du 9 juillet 2021, le Conseil municipal :

- * **décide** d'élargir l'objet de la régie aux produits de location des stands, tables et bancs de la ramée et chaises de la salle polyvalente.
- * **décide** de supprimer, dès le 1^{er} août 2021, la vente de produit « photocopies » et retire les montants correspondant au barème des tarifs communaux. A compter de cette date, les particuliers pourront demander la reproduction de documents limitée à des démarches administratives, et les associations pourront demander la reproduction de tous documents nécessaires à leur fonctionnement (en fournissant le papier).
- * **accepte** de recevoir, pour 2021, la Redevance d'Occupation du Domaine Public routier par l'opérateur Orange, correspondant à 693,25 € pour les 12,6 kms d'infrastructures aériennes, et 73,03 € pour les 1,77 kms d'infrastructures souterraines.
- * **décide** de modifier le linéaire de la voirie communale en coupant la VC203 en deux sections (*VC203s1 mitoyenne avec Neuvy-St-Sépulchre et VC203s2 non mitoyenne*), et en intégrant la VC 3003 (*mitoyenne avec Montipouret*).
- * **approuve** le tableau de classement des voies communales et la carte de la voirie communale transmis par le Département, qui après modification porte le linéaire communal à 17 490 mètres de voies et 1 286 mètres de voies à caractère de rues.
- * **décide** de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes concernant les exercices 2015 (200,00€) et 2017(40,97€), et charge le maire de procéder aux écritures comptables.

Séance du 14 septembre 2021, (Pas de délibération votée lors de cette séance)

Les élus poursuivent leurs réflexions sur les différents projets : plantations, chaufferie communale, réhabilitation de bâtiments, création d'espaces pour le tissu associatif, mairie, salle polyvalente, tiers-lieu.

Les élus décident de vendre une partie de la parcelle jouxtant le cimetière, de réaliser le repas des anciens comme par le passé, d'inscrire les travaux de voirie éligibles aux subventions départementales du fonds d'action rural, et les travaux de réfection de toiture du bâtiment scolaire-mairie éligibles aux subventions de l'État de la dotation d'équipements des territoires ruraux ;

Les élus décident de lancer une réflexion sur le tri sélectif par rapport aux activités des différents bâtiments communaux.

Les élus retiennent la date du 20 novembre pour poursuivre les actions de plantations sur les espaces publics d'environ 250 arbres au lieux dits le Chassin et l'Ajonc.

Séance du 25 octobre 2021, le Conseil municipal :

- * **décide** que la location des ramées et stands sera possible, sous réserve, des disponibilités de l'agent technique et uniquement pour les particuliers et associations de la commune et communes voisines.
- * **reconfirme** que toutes locations à des particuliers est payante.
- * **décide** pour 2022, de supprimer la location de la petite salle, de ne pas modifier les autres tarifs communaux et de réfléchir à harmoniser les tarifs des concessions des columbariums pour 2023.
- * **décide** d'inscrire pour 2022 la réfection des voies communales VC2 et 201 (Chantôme) et approuve le plan de financement des travaux et charge le Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre du FAR (Fonds d'Action Rurale).
- * **confirme** qu'aucun régime dérogatoire n'a été mis en place pour l'organisation du temps de travail des agents de la Commune et que le temps de travail de ces derniers est calculé sur la base de 1607h00.
- * **décide** de poursuivre la gestion et l'entretien des délaissés départementaux, et autorise le Maire à signer, avec le nouveau Président du Conseil Départemental, la convention et tous documents afférents à ce dossier.
- * **décide** de revaloriser à compter du 1^{er} novembre 2021 le taux des indemnités du second et troisième adjoints à 6 % de l'indice brut 1027, soit 233,36 € brut mensuel.
- * **accepte** de mettre en place l'offre de paiement dématérialisée PayFIP à partir du 1^{er} janvier 2022.
- * **décide** du programme d'investissement communal à inscrire au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021/2026
- * **accepte** les emprunts de 290 000€ à taux fixe et 70 000€ en relais tva pour le financement des investissements 2021-2022 auprès du crédit agricole du centre ouest.

Séance du 7 décembre 2021 le Conseil municipal :

* **adopte**, sur proposition de la trésorerie, le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, pour le budget principal, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation = (en année N : 0 %, N-1 : 15 %, N-2 : 30 %, N-3 : 60 %, Antérieur : 100 %).

* **décide d'inscrire** les crédits correspondants chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants », et charge le Maire de procéder aux écritures correspondant à la décision modificative nécessaire.

* **décide de verser** sur le salaire de mars 2022, une indemnité forfaitaire de 716 euros à la secrétaire de mairie, pour ses missions de coordonnateur communal et agent recenseur dans le cadre du recensement de la population 2022.

* **d'adhérer** au groupement de commandes avec le SDEI de l'Indre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés.

* **d'approuver** la proposition de principe de maintenir le régime indemnitaire « RIFSEEP » pour les agents de la Commune, et charge le Maire de proposer cette délibération au prochain Comité Technique du Centre de Gestion de l'Indre.

* **autorise** le Maire, dès le 2 janvier 2022, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2022 à hauteur de *25% du budget 2021* ,

* **accepte** de procéder à un virement de crédit de 2 088 € vers l'article 13912 (*Sub. d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Régions*), relatif à la subvention de l'ADEME pour l'étude de faisabilité correspondant au projet d'une chaufferie bois et réseaux de chaleur.

* **prend acte et débat** sur la proposition de lancer un inventaire de la biodiversité communale pour réaliser un état des lieux de la flore, de la faune et des habitats, pour améliorer les connaissances de la biodiversité locale, pour sensibiliser et informer les habitants et les élus aux enjeux de préservation et gestion écologique des espaces, pour accompagner la Commune dans la mise en place d'actions de préservation et valorisation du patrimoine. Ce projet est estimé à environ 20 000€ subventionné à 80 %,

* **prend acte :**

- sur une proposition financière à faire auprès d'un futur acquéreur pour la vente d'un terrain jouxtant le cimetière.

- qu'un dossier de candidature auprès du Crédit agricole sur le projet de chaufferie collective est à déposer avant le 31 décembre pour obtenir une aide et un label « ruban vert » dont une seule collectivité locale de la région sera récompensée.

* que la MSP (maison de service public) est implantée à la poste de Neuvy-St-Sépulchre

Tous les compte-rendus détaillés du conseil municipal sur «www.tranzault.fr »

◆ Les principaux travaux des différents EPCI¹

Communauté de Communes Val de Bouzanne

* **Commission économie** : réunion de travail sur le recensement des entreprises et commerces sur le territoire de la CDC.

il a été acté le principe d'aides à deux catégories d'entreprises,

- pour les petites et moyennes entreprises : convention d'aide à l'investissement jusqu'à 8 000€ abondé par autant par la Région,

- pour les toutes petites entreprises : convention d'aide aux besoins de trésorerie, à l'investissement, au fonctionnement jusqu'à 2 000 €.

* **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** : une réunion de travail avec le bureau d'études chargé du PLUi a eu lieu pour définir les premières ébauches des « enveloppes urbaines ». Les zones constructibles devraient se concentrer en priorité sur le bourg et si besoin sur 1 ou 2 hameaux, suivants plusieurs critères qui restent à définir à l'échelle intercommunale, ainsi que des zones potentielles à urbaniser en extension. Également dans le cadre de ce travail de terrain il a été recensé les « dents creuses » et les logements vacants.

Présentation en Conseil communautaire de la 1ère ébauche du PADD par le bureau d'études qui met en avant la nécessité :

- de la prise en compte ou pas des changements de destination dans les besoins en logements,

- d'affirmer plus fortement la volonté de préserver le bocage,

- d'afficher clairement le positionnement de la CDC par rapport au développement des ENR et notamment les secteurs éoliens.

¹ EPCI = Établissement Public de Coopération Intercommunale

* **Contrat enfance jeunesse / CAF** : dans le cadre du renouvellement de la convention avec la CAF pour 3 ans, la CDC va lancer une enquête pour connaître les besoins des jeunes afin d'inscrire des actions.

* **Ordures ménagères** :

Création d'un emploi contractuel et embauche d'un candidat,

Augmentation du coût de transport du verre de 62%,

Création du projet « ambassadeurs du tri »,

Adhésion au SYTOM de Châteauroux pour étude des bio déchets

* **Contrat Objectif Territorial Enr** : contrat concernant des aides sur les investissements « énergies renouvelables » (Bois géothermie, solaire, thermique et chaleur fatale) prolongé jusqu'en 2024.

* **Tourisme** : Débat au sujet de la demande d'augmentation de la taxe de séjour et du versement annuel de 13.000 € à la CDC « La Châtre-Ste Sévère » pour la compétence (en plus des 3.000 € versés par la Commune de Cluis),

Une réflexion est lancée pour la mise en place d'un office de tourisme à Neuvy Saint Sépulcre

* **Mobilité** : Transports scolaires, 1 arrêt créé à Chantôme pour Tranzault, et 3 autres à Montipouret, Maillet et Gournay.

Conseil d'écoles

Un audit sur l'école a été réalisé par l'éducation nationale : parents, enseignants, personnel de service, maire ont été entendus. Cet audit a aussi eu lieu dans les autres écoles des communes de la CDC (Neuvy et Cluis).

SIVOM des 5 Vallées (Lys-Mers-Montipouret-Sarzay-Tranzault)

Augmentation du nombre d'élèves passant à 125 à la rentrée 2021, mais attention à la prochaine rentrée, 113 élèves annoncés.

Une nouvelle convention (périscolaire et enfance jeunesse) a été signée avec la CAF permettant de maintenir les aides

Une demande d'information est à l'étude pour proposer la possibilité de régler la garderie par chèque CESU,

L'avis sera demandé aux équipes pédagogiques sur la nécessité d'installer des détecteurs de CO2.

Trois enfants font l'objet d'une étude de PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Nécessité de travailler sur un lissage des primes afin de permettre une gestion cohérente de l'évolution des carrières des agents et de clarifier des besoins de formation du personnel.

Suite à l'adoption des nouveaux statuts, élection d'une deuxième vice-présidente : Marion Gleizes (Commune de Sarzay).

Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry

* **CRTE (contrat de relance et de transition écologique)**

Le projet a été présenté en conférence des maires pour les 3 CDC en octobre.

Chaque commune a rempli des fiches action pour les projets 2021 (dont le financement est déjà obtenu), pour les projets 2022 et pour les projets en cours de réflexion (2023/2026).

Création d'un poste contractuel de chef de projet du CRTE financé par l'état pour 2 ans avec une mission complémentaire pour le projet alimentaire territorial en cours.

* **CRST (contrat régional de solidarité territoriale)**

Dotation de 7,14M€, pour des projets identifiés sur la période de 2021/2024 pour les communes.

Pour le Pays, des projets économiques, alimentaires et pour la mobilité (vélos à assistance électrique pour le printemps et transports solidaires pour les personnes âgées) sont en réflexion.

* **LEADER (fonds européens qui transitent par la Région)**

Validation d'un avenant de 197 100 € pour un programme d'un montant total de 1,09M€

Il est évoqué la complexité des dossiers et l'absence de souplesse pour monter les projets et obtenir les financements

Il est adopté le principe d'une nouvelle demande pour une candidature 2023/2027.

* **MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) En 10 ans, 10M€ attribués**

Ces mesures visent à compenser les pertes économiques des agriculteurs qui s'engagent dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Appel à projets pour 2022, 150 exploitations agricoles concernées / 7500 ha / 376 kms linéaires de haies pour un budget de 1,374 M€ (le montant serait plus important en cas de zone natura2000 ou de PNR)

* **PNR (parc naturel régional)**

M. BRIDET vice-président de la Région, est venu sur le terrain à CORLAY et à CHATEAUMEILLANT

Le projet remanié de 133 à 112 communes est jugé encore trop grand ; il faudrait réduire à 80/100 communes maximum.

Nécessité de créer un syndicat mixte engageant les 2 Pays (La Châtre/St Amandois).

Voté à l'unanimité, il est approuvé la poursuite de création du PNR pour l'étude de faisabilité, la création d'un comité de pilotage et d'un poste de chef de projet financé à 80% par la Région

Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre

Le SDEI va déployer de nouvelles bornes de recharge électrique. La Commune de Tranzault a fait acte de candidature pour en disposer et ainsi bénéficier d'une aide pour l'installation. Le reste à charge est estimé à 20%, soit 2 000 €.

La Commune a pris connaissance des possibilités données aux collectivités de vendre les Certificats d'Économie d'Énergie (C2E) lors de travaux. Il a été demandé d'étudier cette possibilité par rapport aux travaux de création du réseau de chaleur (chaufferie bois, isolation et adaptation des éléments de chauffage des différents bâtiments communaux).

Conseil Départemental 36 - visite du canton de Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Le nouveau Président du Conseil départemental est venu rencontrer les maires du canton, pour présenter les compétences du Département. Chaque maire a fait part de ses projets en cours, à venir et de ses requêtes. Une requête a été demandée par Tranzault pour qu'une réflexion soit engagée entre les différentes collectivités pour harmoniser les travaux de débroussaillage et notamment l'interdiction des tailles de dessus de haies à l'horizontale. La Commune est chargée d'organiser cette réunion.

Un Conseil Intercommunal des jeunes

Un conseil intercommunal des jeunes avait été mis en place en 2018 par le RPI Mers-Montipouret pour œuvrer et participer plusieurs projets des communes du RPI :

- ajout d'une table de Ping Pong et de porte-vélos au city parc de Mers, participation au projet de terrains multi activités de Montipouret,
- élaboration d'une affiche pour une fête de village,
- organisation d'une journée multi sport caritative (dernier projet qui n'a pu se réaliser)



Le RPI s'est agrandi et est devenu celui des 5 vallées.

Il a alors intégré les Communes de Sarzay, Lys-Saint-George et Tranzault.

Première rencontre le 07 mars 2020 du Clj avec présentation aux nouveaux intéressés, puis suspension

Le conseil intercommunal des jeunes aimerait reprendre (avec les gestes barrières bien entendu). Il s'adresse aux jeunes de 9 ans à 16 ans, habitant les communes de notre RPI des 5 vallées.

Ceux qui seraient intéressés peuvent s'adresser à leur mairie pour une relance en 2022

Les jeunes qui s'étaient positionnés restent inscrits s'ils le souhaitent encore.

La Médiathèque

La médiathèque existe depuis 2001. Elle est gérée par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) des 5 Vallées qui regroupe les Communes de Lys-St-Georges, Mers-sur-Indre, Montipouret, Sarzay et Tranzault.

L'accueil est assuré par 2 salariées : Carole et Cynthia. Sa mission est de garantir l'égal accès à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche ainsi que favoriser le développement de la lecture. Son accès est libre et gratuit. Pour le prêt de documents, une carte d'inscription est nécessaire. Elle autorise l'emprunt jusqu'à 5 documents par carte de lecteurs, renouvelable 3 semaines. Les documents proposés sont des livres (*romans, BD, mangas ...*), des CD et des DVD.



La Bibliothèque Départementale de l'Indre favorise la mise en réseau des bibliothèques et met à notre disposition ses collections et ses services. Elle offre aux abonnés un accès au numérique : (*vidéo, ebooks, « tout apprendre.com », ...*).

La médiathèque des 5 Vallées est ouverte :

Lundi : 9h30-11h30 // Mercredi : 9h30-11h30 & 16h-18h // Vendredi : 17h45-19h30 // Samedi : 10h-12h

Nos écoliers

VISITE A LA MEDIATHEQUE

Toutes les classes du RPI se sont rendues à la médiathèque des 5 vallées située à Montipouret où nous avons été accueillis par Carole. Nous avons pu faire différentes activités autour des thèmes travaillés en classe et emprunter des livres.



VISITE AU THEATRE

Au mois d'octobre, les élèves de l'école de Tranzault se sont rendus au théâtre Maurice Sand de La Châtre. Cette sortie s'inscrivant dans le parcours culturel des programmes scolaires, les CE1 et CE2 ont eu la chance d'assister à la représentation « L'accordéon de l'oncle Gaston ». Ce conte musical retrace l'histoire de Louise, découvrant un accordéon dans le grenier de son grand-père. Le mystère autour de cet instrument l'incite alors à apprendre à en jouer.

Sur scène, la musicienne Géraldine Gallois accompagne la conteuse Angélique Pannetier afin de faire vivre l'histoire aux yeux des enfants.

De retour en classe, ces derniers ont pu exprimer leurs émotions en dessinant les moments forts du spectacle.

« J'ai adoré le spectacle. Mais à un moment de l'histoire, j'ai eu un peu peur ». Nina, CE2

« J'aime le moment où elle trouve l'accordéon dans le grenier ». Axel, CE2

« J'ai ressenti de la tristesse et beaucoup de joie parce que l'oncle Gaston est mort mais Louise a continué à faire de la musique ». Thibault, CE2

« J'ai adoré quand elle a reçu l'accordéon de l'oncle Gaston ». Corantin, CE2

« J'ai bien aimé le spectacle. Mon moment préféré c'est quand la dame dansait. » Simon, CE1

« J'ai adoré quand la dame jouait de l'accordéon. » Méline, CE1

« J'ai aimé quand la dame changeait de voix pour faire la mamie et le papy. » Ethan, CE1

« J'ai adoré le son de l'accordéon parce que ça me faisait penser à des histoires. » Abigaëlle, CE1



JARDINIERS EN HERBE ...

L'année dernière, dans le cadre de notre partenariat avec le lycée agricole de Châteauroux, nous avons installé des jardinières à l'école de Mers sur Indre.

Nous avons donc profité des douceurs de l'automne pour planter des bulbes qui donneront des couleurs à nos jardinières au printemps !



PROJET HANDICAP

Cette année, les classes de Moyenne Section, de Grande Section et de CP travaillent sur le handicap. Nous accueillons donc tous les 15 jours trois enfants autistes accompagnés de leurs éducatrices dans nos classes pour partager de bons moments autour d'activités sportives, artistiques et culturelles.

De belles rencontres riches d'apprentissages !

Association des Parents d'élèves

L'association des parents d'élèves du RPI des 5 vallées, créée en 2019, regroupe nos 5 communes et nos 3 sites scolaires. Suite aux élections de novembre dernier, le bureau est composé de :

Présidente : BONNAUD Laura (*Mers/Indre*) Vice-présidente : GLEIZES Marion (*Sarzay*)
Secrétaire : LEROY Marion (*Mers/Indre*) Secrétaire Adjointe : PULVERIN Peggy (*Mers/Indre*)
Trésorière : LE TEXIER Morgane (*Mers/Indre*) Trésorière Adjointe : ALLAURENT Stéphanie (*Mers/Indre*)

Lors de l'assemblée générale du 16/11/2021 dans la salle du restaurant à Sarzay, un chèque de 500euros a été remis à nos écoles,

- * 250 € pour le séjour au ski des CM diminuant ainsi le reste à charge pour les familles,
- * 250 € pour les autres classes.

Actions effectuées en 2021 :

- * **Avril** : Ventes de grilles « pâtes de pâques » (1case=1euro) 20 cases par grille, toute grille complète est gagnante, un numéro tiré au sort gagne un pâté de pâques à retirer à la boulangerie de MERS/INDRE sur une date donnée. Cette action a été renouvelée sur la fin d'année pour le gain d'une bûche de Noël pour 4 personnes par grille complète.
- * **7 novembre** : Ventes de crêpes, bonbons, gâteaux et boissons chaudes au marché de MONTIPOURET.
- * **20 et 27 novembre** : Emballage de paquets de Noël à Cultura avec une tirelire pour récupération de dons.
- * **Du 9 au 15 décembre** : Concours de dessins de Noël via la page Facebook, celui qui récolte le plus de « j'aime » sur sa photo gagne un cadeau.



L'objectif de ces actions est d'apporter une partie des bénéfices à l'école pour l'achat de nouveaux matériaux, le financement de sortie pédagogique, l'aide au financement des voyages scolaires.

Contact messagerie : assorpides5vallees@gmail.com

Page Facebook : Ape Rpi Cinq vallées



Le coin des associations

Quoi de neuf à la Mailloche ?

Encore une année bien perturbée avec la crise sanitaire : confinement et couvre-feu n'ont pas facilité les rencontres du lundi soir...

Dès que le confinement fut terminé, Patrice Château s'est gentiment mis à la disposition des maillochons en ouvrant l'atelier les lundis après-midi, pour permettre de venir travailler par petits groupes, selon les disponibilités de chacun et en respectant les gestes barrières.



Merci à Patrice.

Une nouvelle rentrée a donc eu lieu avec les horaires habituels (20h-22h) et c'est 18 adhérents qui se retrouvent cette année pour de nouveaux moments de belles activités artistiques.

Hélas, aucune exposition n'a pu avoir lieu depuis 2020, mais gardons espoir pour 2022 !!

Un atelier participatif a également été mis en place pour les travaux du futur local à Tranzault. Nous avons déjà procédé à deux séances de piquetage des murs intérieurs de la grange, comme le montre les photos.



Une petite contribution maillochonne par rapport aux grands travaux entrepris, mais sympathique vis-à-vis de la Commune qui fait beaucoup d'efforts pour que l'association retrouve son berceau d'origine. D'ici quelques mois les maillets retentiront de nouveau à Tranzault !

Joyeux Noël à tous, avec nos souhaits de bonne année 2022 !

La saison 2021 aura été un peu à l'image de 2020 avec de nombreuses épreuves annulées prévues au calendrier. Mais malgré cela, nos licenciés ne sont pas restés inactifs en participant à de nombreuses courses qui, ont pu malgré tout, se disputer de mai à octobre.



Quelques victoires sont venues récompenser plusieurs de nos coureurs pendant cette période. En particulier notre féminine Lisa BEAUBRUN, membre de l'équipe de France juniors, qui tout au long de la saison, a porté haut et fort les couleurs de TRANZAULT à travers la France, et même à l'étranger en participant au championnat d'Europe et plusieurs coupes des nations. Pour 2022, elle a souhaité continuer avec le club afin de poursuivre sa progression et nous la remercions vivement pour cette initiative. Elle sera, à n'en pas douter, notre porte drapeau tout au long de cette nouvelle année.



Tout au long de la saison LISA BEAUBRUN a réalisée de très grosses performances soit sous le maillot de l'équipe de France, soit avec le TEAM centre val de loire ou sous les couleurs du club LISA. Elle a réalisée une saison remarquable au niveau national et international, félicitations à LISA et aussi à remercier d'être restée fidèle au club de TRANZAULT le club fera le maximum pour lui venir en aide au niveau des engagements pour toute la saison 2022



• Merci et félicitations LISA

De nouvelles organisations sont au programme pour 2022 avec notamment une épreuve de VTT au « Chassin » pour les écoles de vélo, et une épreuve sur route à TRANZAULT (date à déterminer). Notre assemblée générale s'est déroulée le vendredi 19 novembre, le bureau reste inchangé :

Président : Guy BRULON
Secrétaire : Yannick PLANTEUREUX
Trésorière : Michelle BRULON

Tous les membres du club se joignent à moi pour souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2022

Cette année fut un peu moins perturbée par le confinement que la précédente. Nous avons pu procéder à plusieurs lâchers de truites ce qui fit le bonheur de nombreux pêcheurs.

Le samedi après midi 3 juillet nous avons fait notre concours de pêche pour les jeunes. Une dizaine d'enfants étaient au rendez vous.

Depuis le 26 novembre François Pilard est le nouveau président de notre association. Il pourra compter sur l'aide des membres actifs du bureau.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.



Pour vous procurer votre nouvelle carte de pêche, il convient d'aller soit :

- directement sur le site de la fédération : www.cartedepeche.fr (ne pas oublier de cocher l'AAPPMA de « La Gaule du Lys »)
- à la Mairie de Lys Saint Georges et Tranzault.
- au Restaurant Gisèle & Yves Bruneau à Sarzay

La vente des cartes de pêche pour 2022 a débuté le 15 décembre.

Pour mémoire :

- *Première catégorie* : la pêche autorisée du 12 mars au 18 septembre 2022.
- *Deuxième catégorie* : la pêche autorisée toute l'année.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site www.peche36.fr

Amis pêcheurs à vos cannes pour une nouvelle saison !

Aimé Monjoin

CONTACT : WWW.LAGAULEDULYS@GMAIL.COM

CLUB DE VANNERIE

Lors de la dernière séance de la saison 2021/2022, les membres du Club exposeront quelques unes de leurs réalisations, le

Vendredi 25 février 2022
salle polyvalente de Tranzault * de 10h à 12h et de 14h à 16h

Les visiteurs pourront être accueillis avec plaisir selon les règles sanitaires en vigueur. Les personnes intéressées par une inscription au Club pourront également prendre contact sur place.

Nous espérons pouvoir partager l'enthousiasme qui nous anime avec le plus possible de personnes curieuses de découvrir notre activité.



L'enseignement de la musique en milieu rural nous tenant à cœur, nous sommes heureux d'avoir réussi à maintenir le nombre d'élèves, 56 pour cette année 2021/2022 avec 11 enseignements différents, dont la chorale que nous pratiquons à la salle des fêtes afin, de pouvoir respecter les distances préconisées.

DISCIPLINE	PROFESSEUR	DISCIPLINE	PROFESSEUR
LUNDI		JEUDI	
Chorale	Aline BEIGNEUX	Guitare	Benoît Pierre BOUCHERON
Cornemuse	Daniel LANGLOIS	Piano	Alexandra LEMERLE
Eveil musical	Aline BEIGNEUX	Violon	Pierre-Laurent BELLONI
Solfège	Aline BEIGNEUX		
MARDI		VENDREDI	
Eveil musical	Aline BEIGNEUX	Accordéon	Olivier PERRONET
Piano	Alexandra LEMERLE	Batterie	Serge RAT
MERCREDI		Pour ce qui est des manifestations nous envisageons un concert de Chorales le 15 mai 2022 au bénéfice de l'association RETINA. Ainsi que la fête de l'École de musique où les élèves présentent leurs apprentissages de l'année, le 12 juin.	
Clarinettes (à Ardentes)	Claire LALEU		
Flûte	Valerie COUTURE	Renseignements : Frédérique Daumain 02 54 36 37 95 Présidente	



Club Informatique

Toute l'équipe du Club Informatique vous souhaite de joyeuses fêtes et une année à venir pleine de promesses et de succès. Que cette nouvelle année nous apporte à tous santé, bonheur et réussite!!

C'est avec espoir et confiance que nous vous adressons ces quelques mots à l'issue d'une année 2021 particulièrement difficile et qui pour nous est synonyme de changement profond :

- les "Permanences Numériques", ce service gratuit accessible à tous est maintenant terminé, laissant notre trésorerie dans une situation délicate : L'aide financière de l'Union européenne tarde à nous être versée,
 - et notre dévoué collaborateur : Jean, fait valoir son droit de partir à la retraite.
- Mais les aventures de notre Club Informatique, continuent sous une autre forme.

Aussi, nous proposons à tous ceux qui le souhaitent, de se retrouver le 3^{ème} jeudi après-midi de chaque mois (*hors vacances scolaires*), afin de partager, d'approfondir nos expériences informatiques, ou pour résoudre des difficultés avec l'usage du numérique. Mais pour l'heure, je profite de cette tribune, pour te souhaiter JEAN un repos bien mérité ! JEAN , combien de fois avons-nous tous pris notre téléphone en criant :

*Jean, au secours, Mon ordi a bugué!
Jean, ma box ne marche plus!!
Jean, je ne sais plus comment on fait...!!! etc... etc.. »*



Nous pouvons dire que nous nous rappellerons de plein de Jean :

- Jean-le-patient, au travers les nombreux modules que tu as animé avec bienveillance et chaleur, malgré nos hésitations et parfois lenteur !
- Jean-Valjean, le sauveur des pauvres brebis que nous sommes, face à ce loup diabolique : l'ordinateur qui nous regarde en ricanant, planté et décidé à nous en faire baver !



- Jean-qui-rit pour les raisons citées ci-dessus, et parce que d'un clic, tu maîtrises la bête et t'amuses gentiment de notre désarroi enduré depuis des heures, et nous ramène enfin un peu de sérénité !
- Jean-qui-pleure ?? Heu... non, car ta délicatesse et ta pudeur font que tu ne te plains jamais, tout en ayant toujours une oreille attentive à nos misères !
- Jean Sébastien Bach ?? (*désolée, je n'en ai pas trouvé d'autres*) pour ton amour de la musique !
- Jean aurais jamais terminé, je crois, avec la liste des "Jean", mais tous les gens-Jean et moi-même, te remercions du fond du cœur, pour ton investissement sans faille, depuis 25 ans, à faire vivre notre petit club, à nous faire encore espérer que l'associatif, la convivialité et l'amitié peuvent encore vibrer dans ce drôle de monde...
- Jean ai terminé ! Merci, Jean !!

**BONNE ANNÉE ET À JEUDI 27 JANVIER,
AVEC DE NOUVELLES IDÉES, DE NOUVEAUX PROJETS
ET SURTOUT LE DÉSIR DE PARTAGER ENSEMBLE ...**

ASSOCIATION FAMILLES RURALES TRANZAUT-LYS SAINT GEORGES

Pendant cette longue période d'incertitude causée par les différentes mesures sanitaires successives liées à la pandémie du COVID19, nous avons eu l'immense plaisir de nous retrouver autour de nos diverses activités.

Et notamment lors de nos rencontres du "Club de l'Amitié" qui, nous vous le rappelons est un moment convivial, ouvert à tous, ayant pour objectif de se donner les moyens de se distraire et de participer à des sorties ou autres animations aussi diverses que ludiques. Sans oublier ces moments oh ! Combien attendus par tous : "les petits moments".



sortie au cabaret "L'Audacieux"

*avec la collaboration
de BVN36*



Meilleurs Vœux



Prochains rendez-vous dans le respect des règles sanitaires en vigueur, dans la salle polyvalente de Tranzaut :

* le "Club de gym" (encadré par un professeur qualifié)

Reprise des activités le 6 janvier à 18h30 - contact : Jacqueline FRADET au 02 54 30 91 65

* le "Club de l'Amitié" (le 2ème jeudi de chaque mois)

« La galette des Rois » le 13 janvier à partir de 14h30 - contact : Jeannine LORILLOUX au 02 54 30 90 07

* le "maintien à domicile" (conseil, devis, dossier d'aide financière)

Service d'aide pour que chacun ou chacune en perte d'autonomie ponctuelle ou régulière puisse rester à son domicile. Prenez rendez-vous avec la responsable du secteur de Neuvy-Saint-Sépulchre,

Contact : Martine MOREAU au 02 54 30 82 37

* les « animations »

Programmation tout au long de l'année, soyez attentifs, consultez régulièrement les panneaux d'affichage des mairies et les annonces qui paraissent dans les différents journaux.

Contact : Jean CHIA au 02 54 31 31 71

N'hésitez pas à nous rejoindre, dans nos différentes activités sportives ou culturelles, à nous proposer plus d'animations, de débats, de services, afin de maintenir davantage ce lien social dont nous avons tant besoin

Pourquoi ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Les données collectées permettent de mieux connaître la population (*population officielle de chaque commune, âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...*)

De ces chiffres découle la participation financière de l'État au budget des communes, mais aussi le nombre d'élus au conseil municipal, le nombre de pharmacies...etc ... ainsi que les politiques publiques à définir, comme la prévision des services et équipements collectifs nécessaires (*écoles, santé, administrations, transports, équipements sportifs, loisirs, etc...*).

Comment ?

Cette année c'est notre secrétaire de mairie, Sabrina AMESLANT qui assurera les missions d'agent recenseur. Formée par l'INSEE, elle effectuera une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de son passage.

Pour mieux identifier les logements nous vous remercions de mettre en évidence sur vos boîtes aux lettres vos noms et adresse

A partir du 20 janvier, elle réalisera la collecte dans le respect du protocole sanitaire de l'INSEE.

Cette fois encore, pour mieux nous protéger de l'actuelle pandémie nous ne pouvons que vous inviter à répondre directement sur internet.

Cette méthode de collecte dématérialisée vous permettra, à l'aide d'identifiants de connexion remis par l'agent recenseur, de répondre au questionnaire sur le site « Le-recensement-et-moi.fr ».

Vos réponses sont protégées (CNIL) et directement transmises à l'INSEE.

Cependant, si vous ne pouvez pas répondre par internet, différents documents « papier » vous seront remis et un rendez-vous sera convenu pour le retour avec l'agent recenseur.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel. Les données collectées, sur le site ou le « papier », sont protégées selon le règlement général sur la protection des données et les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanismes.

En 2022, tout usager pourra prochainement déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme (*permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux ...etc ...*) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Des précisions seront prochainement publiées sur le site internet communal www.tranzault.fr, rubriques « actualités ».

France Service à Neuvy-Saint-Sépulchre

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, Madame CARRION Annie, agent « France services » vous accueille et vous accompagne pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein du bureau de poste de Neuvy-Saint-Sépulchre.

Plus de renseignements au 02.54.06.10.28. ou neuvy-saint-sepulchre@france-services.gouv.fr

Aide aux entreprises en difficultés

Compte tenu de la crise sanitaire que nous vivons depuis près de deux ans, certaines entreprises connaissent des difficultés financières et ne savent pas toujours se tourner vers les interlocuteurs leur permettant de surmonter cette situation. Aussi, les professionnels concernés peuvent s'appuyer sur :

La conseillère départementale à la sortie de crise : ccsf36@dgfip.finances.gouv.fr et 08 06 00 02 45
Le Groupement d'intervention agréé de l'Indre <https://www.gpa36.com/>